

Procès-verbal de la réunion du 29 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 mars à 14H00, le Comité technique s'est réuni au **Centre de gestion des Landes à Mont-de-Marsan** sous la présidence de **Monsieur Gérard MOREAU**, Maire de Sabres.

Monsieur Gérard MOREAU procède à l'appel,

Assistaient à la réunion

• En qualité de représentants des élus :

. Gérard MOREAU,	Maire de SABRES
. Hélène COUSSEAU,	Maire de LESPERON
. Christian DUCOS,	Maire de SOUPROSSE
. Jean-Marc LARRE,	Maire de BIAUDOS
. Anne-Marie LAILHEUGUE,	Maire de MAYLIS

• En qualité de représentants du personnel :

. Anne SENTUC,	Centre de gestion des Landes (CGT)
. Ludovic LAVOINE,	C.C LANDES D'ARMAGNAC (CGT)
. Christophe DARRIGADE,	Mairie de OEYRELUY (CFDT - Interco)
. Delphine DUMEAU,	Mairie de ROQUEFORT (UNSA)
. Laurence LADOUSSE,	Mairie de SAINT-MARTIN-DE-HINX (UNSA)
. Bruno BALDASSINI,	Mairie de BELHADE (FO)
. Sandrine LIORET,	C.C CHALOSSE TURSAN (FA-FPT)
. Fanny DUCOURNEAU,	Mairie de VILLENEUVE-DE-MARSAN (SUD)

• Étaient absents ou excusés :

. Hervé BOUYRIE,	Maire de MESSANGES
. Fabienne LABY-FAUTHOUX,	Maire de POYANNE
. Christine FOURNADET,	Maire de CASTELNAU-CHALOSSE
. Yann BOUFFIN,	Maire de CALLEN
. Alain GAUBE,	Maire de LABASTIDE-D'ARMAGNAC
. Gilles COUTURE,	Maire de GEAUNE
. Fabien BARRIERE,	Mairie de SAINT-VINCENT-DE-PAUL (CGT)
. Floriane LACAULE,	C.C COTE LANDES NATURE (CGT)
. Isabelle LABEYRIE,	Mairie de LEON (CFDT)
. Chantal DOUCET,	Mairie de VILLENEUVE-DE-MARSAN (SUD)

• Autres participants :

. Yvan SAVARY,	Directeur Général des services, Centre de gestion
. Raphaël BRETON,	Directeur Général adjoint des services, Centre de gestion
. Fadela BOUALI,	Service comité technique, Centre de gestion
. Corine LEVY,	Service comité technique, Centre de gestion
. Arnaud LUCY	Référent déontologue, Centre de gestion
. Cécile VIEUVILLE,	Service conseil en organisation

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE ADJOINT

Désignation du secrétaire adjoint de séance : **Ludovic LAVOINE** est candidat pour cette tâche.

Gérard MOREAU indique à l'assemblée que l'ordre du jour commencera par les dossiers soumis pour information présenté par M. Arnaud LUCY et Yvan SAVARY.

DOSSIERS SOUMIS POUR INFORMATION

Présentation du rapport d'activité sur le référent signalement :
Présentation du rapport d'activité du collège des déontologues placés auprès du Centre de gestion des Landes :

DOSSIERS SOUMIS POUR AVIS

II - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2022

<u>PV de la séance du 28 février 2022</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

III – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

<u>Commune d'Artassenx</u>		POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Collège des représentants du personnel :	8		
		Avis favorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	5		
		Avis favorable unanime		

<u>Commune d'Aurice</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

<u>Commune d'Hauriet</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

<u>Commune de Léon</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 1	CONTRE 7	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 4	CONTRE	ABSTENTION 1
		Avis favorable		

<u>Commune de Lucbardez</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

<u>Commune de Montaut</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

<u>Commune d'Ozourt</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
<u>Commune de Pouydesseaux</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

<u>Commune de Préchacq-les-Bains</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

<u>Commune de Rivières-Saas-et-Gourby</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

<u>Commune de Sabres</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

<u>Commune de Sainte-Eulalie</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
<u>Syndicat du Port d'Albret – Vieux Boucau</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

ASTREINTES

<u>Commune d'Angresse</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION 8
		Avis rendu		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

<u>Commune de Labatut</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

<u>Commune de Pissos</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION 8
		Avis rendu		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

<u>Commune de Vieux-Boucau</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION 8
	<i>Avis rendu</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
	<i>Avis favorable unanime</i>			

<u>Syndicat du port d'Albret - Vieux-Boucau</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
	<i>Avis favorable unanime</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
	<i>Avis favorable unanime</i>			

AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

<u>Commune d'Haurief</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 1	CONTRE 7	ABSTENTION
	<i>Avis défavorable</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
	<i>Avis favorable unanime</i>			

ORGANIGRAMME

<u>Commune d'Ozourt</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Pole Haute Lande - Sabres</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

REGLEMENT INTERIEUR

<u>Commune de Vieux-Boucau</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

SUPPRESSION DE POSTE

<u>Communauté de communes - Castets</u> Educateur de Jeune enfant (35/35 ^{ème}) Educateur de Jeune enfant principal (35/35 ^{ème}) Adjoint d'animation (35/35 ^{ème}) Attaché (35/35 ^{ème}) Agent de Maîtrise (35/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Grenade-sur-l'Adour</u> Mise à jour des effectifs	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune d'Ozourt</u> Adjoint technique de 1 ^{ère} classe (8/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

TELETRAVAIL

<u>Communauté de communes du Pays Grenadois</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 2	CONTRE 2	ABSTENTION 1
		<i>Avis rendu</i>		
<u>CIAS du Pays Grenadois</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 2	CONTRE 2	ABSTENTION 1
		<i>Avis rendu</i>		

<u>Commune de Saint-Perdon</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>	
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>	

TEMPS PARTIEL

<u>Commune de Bats</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>	
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>	

<u>Commune de Saubrigues</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>	
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>	

IV – LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

<u>Commune de Lucbardez</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		
<u>Commune de Mouscardes</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

V – ORIENTATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS, EMPLOIS ET COMPETENCES

AVANCEMENT DE GRADE / RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Aux termes de l'article 49 de loi du 25 janvier 1984 modifiée, « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique ».

L'assemblée délibérante compétente détermine le pourcentage d'agents autorisés à accéder au grade supérieur parmi les agents promouvables (agents remplissant les conditions statutaires d'accès au grade supérieur fixées par les statuts particuliers).

Le ratio est le rapport entre le nombre d'agents qui pourront être promus et le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires.

Ce ratio demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus.

Cette décision de l'assemblée délibérante est obligatoirement précédée d'une consultation du

comité technique dont relève la collectivité.

Les taux seront fixés en pourcentage. Ils peuvent être fixés par catégorie (A, B, C), par filière, par cadre d'emplois, ... au cas par cas pour tenir compte des spécificités locales et sont compris entre 0 et 100%. La délibération peut fixer une règle d'arrondi à l'entier supérieur.

A noter l'absence de directive et donc l'entière liberté de déterminer, pour l'assemblée délibérante compétente, pour chaque cas d'avancement, les seuils à appliquer dans la collectivité.

<u>Commune de Peyrehorade</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

VI – ORIENTATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE INDEMNITAIRE ET DE CRITERES DE REPARTITION Y AFFERENT

HEURES SUPPLEMENTAIRES

<u>Syndicat du Port d'Albret -Vieux-Boucau</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 1	CONTRE 6	ABSTENTION 1
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). En application du principe de parité entre le régime indemnitaire des agents de la fonction publique d'Etat et des agents de la fonction publique territoriale, seront donc concernés par le RIFSEEP les agents ayant comme corps de référence à l'État ceux concernés par le RIFSEEP.

Ce dispositif est centré sur une indemnité principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle doit s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement.

Le décret précité pose le principe d'une reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance à un groupe de fonctions.

Ce qui suppose :

- ✓ Que le versement de l'IFSE n'est plus fonction du grade mais des fonctions exercées par l'agent,
- ✓ Que la collectivité ou l'établissement public établit une répartition de ses effectifs par groupe de fonctions,

- ✓ Que chaque collectivité ou établissement public délibère pour créer ses propres groupes de fonctions,
 - ✓ Que chaque agent bénéficie du montant indemnitaire attribué au groupe de fonction auquel il appartient.
- Le projet de délibération relatif à la mise en place du RIFSEEP doit être soumis pour avis au comité technique.

1^{er} PASSAGE

<u>Commune de Bénése-les-Dax</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
<u>Commune de Castel-Sarrazin</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 7	ABSTENTION 1
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		
EHPAD du Marensin - Castets	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
Commune de Linxe	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
Commune de Lucbardez	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

Commune de Peyrehorade	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
Pôle Haute Lande - Sabres	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

2eme PASSAGE :

<u>Commune de Bélis</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
<u>Commune de Doazit</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
<u>ADACL - Mont-de-Marsan</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

Commune de Saunac-et-Cambran	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		Avis défavorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
Commune de Villenave	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		Avis défavorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

VII – AIDE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

SIVU ABCM - Arsague	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
Commune de Peyrehorade	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
Commune d'Uza	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à :
16h00

Signatures :

Le Président,	Le secrétaire	Le secrétaire-adjoint
 Gérard MOREAU (Maire de Sabres)	 Jean-Marc LARRE (Maire de BIAUDOS)	 Ludovic LAVOINE (CGT)